

F14

ENTRETIEN OU CREATION DE HAIES

Habitats concernés

Frênaie oxyphylle à *Fraxinus angustifolia* * (91E0 *)

Forêt mixte à chêne pédonculé, Orme lisse (91FO)

Mégaphorbiaie (6430)

Espèces concernées

Loutre d'Europe (1355), **Vison d'Europe* (1356*)**, **Rosalie des Alpes***

(1087*), Grand Rhinolophe (1304) (lisière), Grand Murin (3124), Barbastelle (1 308), Minoptère de Schreibers (1310), Murin à oreilles échanquées (1321), Murin de Bechstein (1323) , Lucane cerf-volant (1083).

Bondrée apivore (EA072), Milan noir (EA073), Bihoreau gris (EA023), Pie-grièche écorcheur (EA238)



Enjeux : *Le bocage est un milieu multifonctionnel. Le maillage des haies, bosquets et vieux arbres remplit des fonctions de corridor biologique entre différents milieux, et de refuge pour la reproduction de nombreuses espèces. Outre ces fonctions biologiques, le système fossé - talus - haies du bocage présente une grande importance écologique : action anti-érosion, circulation et épuration de l'eau, brise-vent, etc.*

ENGAGEMENTS :

Je m'engage à :

❖ Dans tous les cas

1. **Maintenir en place l'ensemble du linéaire de haies** et y conserver quelques arbres creux, fissurés ou sénescents, sauf en cas de danger potentiel pour d'éventuels promeneurs ; le repage et l'exploitation sont autorisés.
Point de contrôle : *contrôle sur place du maintien du linéaire de haies selon la cartographie initiale.*
2. Réaliser les travaux d'entretien des haies **en dehors de la période du 15 Mars au 15 Août**, c'est à dire en respectant les périodes sensibles pour la faune et la flore.
Point de contrôle : *contrôle sur place de l'absence de travaux entre le 15 Mars et le 15 Août.*
3. Si elle est ainsi configurée, laisser à la haie une **épaisseur totale de 3 m**.
Point de contrôle : *contrôle de la largeur des haies après état des lieux initial.*
4. **Ne pas utiliser de produits phytosanitaires** pour l'entretien des haies.
Point de contrôle : *contrôle sur place de la non-utilisation de produits chimiques.*

❖ Création de haies :

1. **Mettre en place si besoin des paillages biodégradables.**
Point de contrôle : *nature des paillages utilisés.*
2. Utiliser exclusivement des **essences indigènes locales ou régionales.**
Point de contrôle : *contrôle sur place de la composition en essences des haies.*
3. **Ne pas réaliser de taille mécanique les 3 premières années** suivant la plantation
Point de contrôle : *contrôle sur place de l'absence de taille.*

RECOMMANDATIONS :

1. Favoriser par le choix des essences et les tailles la présence de plusieurs strates (herbacée, arbustive, arborescente) : *1,5 m de largeur pour les tiges de ligneux, 1m de part et d'autre en végétation herbacée.*
2. Adapter les calendriers des interventions douces aux essences présentes (fruitiers...).
3. Adopter des tailles en têtards.
4. Ne pas intervenir en cas de sols détrempés afin de ne pas défoncer les terrains.
5. Lors des opérations d'entretien, utiliser du matériel respectueux de l'intégrité des haies (lamier), à l'exclusion des broyeurs à couteaux (épareuses), broyeurs à marteaux.
6. Favoriser l'installation de bandes enherbées le long des haies.